

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 août 2018

L'an deux mille dix-huit le lundi treize août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Patrick COTTET DUMOULIN, Maire.

Date de convocation : 31 juillet 2018

PRÉSENTS : Catherine Sophie BOIRE-VARLET, Jean-Luc TAVERNIER, Maryse MAGNIN, Christine MUFFAT, Dominique HALLOT, Huguette GAILLARD, Bernard GUILLAUME, Sophie COTTET, Marie-Claude ROSSET, William CHALENCON, Samantha MASSEY, Marie-Laure GREVAT

ABSENTS EXCUSES : André JORDAN, Mathieu COTTET GAYDON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique HALLOT

Concernant le compte rendu de la réunion du 9 juillet 2018, Sophie COTTET demande qu'il soit rajouté au niveau de la discussion concernant la modification du compromis de vente avec la SDHD qu'elle trouve dommage de se défaire du foncier au niveau du sentier de bord de Dranse. Le Maire lui répond que c'est une lapalissade car d'un côté elle est d'accord pour que ce ne soit pas à la Commune de supporter les frais d'un éventuel enrochement, mais d'un autre côté, il faudrait garder le foncier, or c'est le propriétaire du foncier qui devra supporter les travaux de protection de berge.

RESULTAT APPEL D'OFFRES ENROCHEMENT SOUS ST JEAN

Le Maire rappelle que suite aux intempéries de mai 2015, il restait un enrochement à réaliser à proximité du Pont de Sous St Jean, l'entreprise chargée des travaux n'ayant pas eu le temps de tout sécuriser. La Police de l'Eau a obligé la Commune à prendre un Maître d'œuvre pour cette opération. Un dossier « Loi sur l'Eau » a dû être déposé et plusieurs fois modifié en fonction des observations faites par la Police de l'Eau, imposant des travaux plus importants que prévus et retardant le lancement d'une consultation auprès des entreprises. La consultation n'a pu être lancée que fin juin. Nous n'avons reçu qu'une seule offre de prix, celle de la Société de Dragage de la Haute Dranse. Cette offre a été négociée avec un prix final de 89 784 € HT soit 107 740,80 € TTC. Ces travaux représentent une sécurisation d'environ 50 m de berges situées à hauteur du parking et du tri sélectif.

MODIFICATION DES COMPROMIS DE VENTE – ZAE DU VERNAY BRON

Le Maire donne lecture de la délibération prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut Chablais le 15 mai 2018 concernant la modification des compromis de vente passés avec la Société de Dragage de la Haute Dranse et Monsieur Thierry COFFY. La CCHC nous demande de prendre la même délibération. Le Maire rappelle que la Commune de St Jean d'Aulps avait signé un compromis de vente avec ces personnes. Entre temps, il y a eu transfert de compétences à la CCHC ce qui impose un transfert de propriété entre la Commune de St Jean d'Aulps et la CCHC, transfert qui doit figurer dans le compromis par la rédaction d'un avenant. Sophie COTTET demande pourquoi la contre-allée n'est pas à la charge des acquéreurs. Le Maire répond que cela faisait partie des négociations au départ. Nous avons pu vendre ces terrains à un prix élevé. En contrepartie, les acquéreurs supportent l'emprise nécessaire aux différents aménagements de voirie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte de prendre la même délibération que la CCHC et autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

DECISIONS MODIFICATIVES DES BUDGETS

Il est présenté au Conseil Municipal la décision modificative n° 2 du budget principal et du budget de la Régie Eau et Assainissement ainsi que la décision modificative n° 1 du budget du service forestier. En effet, pour faire face à des dépenses imprévues et pour tenir compte de subventions nouvellement accordées, il convient de modifier ces budgets. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, approuve ces décisions modificatives telles que présentées.

RENDU DE L'ETUDE FAITE PAR LA REGION CONCERNANT LE VILLAGE VACANCES

Le Maire rappelle que le Conseil Régional, dans le cadre de l'aide aux hébergements collectifs, avait proposé de réaliser une étude gratuite sur le village vacances « L'Isle d'Aulps ». Cette étude a consisté à réaliser un diagnostic complet des installations, une analyse de la gestion actuelle par la FOL 74 ainsi qu'à proposer des perspectives de développement. Le Maire présente cette étude au Conseil Municipal. Celle-ci confirme tout le potentiel que possède ce bâtiment. Nous avons un bel outil de travail, bien entretenu avec une grosse capacité d'accueil. Des conseils sont donnés pour économiser sur le chauffage, l'électricité et sur la gestion du personnel. Cette étude confirme aussi les pistes données par la Mairie depuis plusieurs années à la FOL pour élargir la clientèle et développer la rentabilité de ce complexe

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

La commission s'est réunie le 30 juillet. Les dossiers suivants ont été étudiés :

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	PA07423818B0001	A 2902	Aa	non étudié	Avis favorable
RECU LE	11/07/2018				
NOM	Régie Communale des RM				
LIEU	Abondance				
OBJET	Prolongement télési				
NUMERO	PC07423818B0013	G 709	N	non étudié	REFUS
RECU LE	30/07/2018	G 710			bâti patrimonial
NOM	KREMER David				ANC
LIEU	3521 rte de la Moussière d'en Haut				Accès pompier et non déneigé
OBJET	Réhabilitation grange				sourve privée (autorisation préfectorale défense incendie
IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	DP07423818B0022	C 1799	Ui-N	bleueu 158N	P/taxes
RECU LE	11/07/2018			rouge 95Y	
NOM	SAGE Mathieu				
LIEU	1285 route de Bellecombe				
OBJET	Mazot				
					Accord le 24/07
NUMERO	DP07423818B0023	G 217	U	Bleues	Avis favorable
RECU LE	16/07/2018	G 218		52A & 51B	
NOM	SCP BARNOUD TROMBERT				
LIEU	Sur le Crêt				
OBJET	Division en vue de construire				
NUMERO	DP07423818B0024	AI 402	U	bleue 60A	p/taxes
RECU LE	30/07/2018				Avis favorable
NOM	TARLETON Philip				Vérifier places stationnement
LIEU	84 impasse des rives de dranse				(à matérialiser)
OBJET	Transfo parking en pièce à vivre				

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	CU07423818B0072	G 1030	U	bleues	
RECU LE	23/07/18	G 1031	UT	54B & 52A	
NOM	Me HUTIN				
OBJET	Cu de simple information				
LIEU	2932 rte de la Moussière d'en Haut				Fait le 31/7
NUMERO	CU07423818B0073	AE 302	Ub	bleue 66B	linéaire commercial
RECU LE	25/07/18	AE 451			
NOM	Me CONVERS	AE 452			
OBJET	Cu de simple information	AE 454			
LIEU	2073 rte des Grandes alpes				Fait le 31/7
IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	CU07423818B0067	G 1034	U	blanche	
RECU LE	04/07/18			bleue 52A	
NOM	Office notarial				
OBJET	Cu de simple information				
LIEU	1866 route de la Moussière d'en Haut				Fait le 26/07/2018
NUMERO	CU07423818B0068	AE 397	Ub	bleue 64A	linéaire commercial
RECU LE	11/07/18	AE 267			
NOM	Me LEUFFLEN				
OBJET	Cu de simple information				
LIEU	2056 route des Grandes Alpes				Fait le 26/07/2018
NUMERO	CU07423818B0069	AI 54	U	bleue 60A	Bâti patrimonial
RECU LE	19/07/2018	AI 56			
NOM	Office notarial				
OBJET	Cu de simple information				
LIEU	180 route des Martinets				Fait le 31/07
NUMERO	CU07423818B0070	G 217	U	bleues	Avis Maire :
RECU LE	19/07/2018			52A & 51B	favorable
NOM	SCP BARNOUD TROMBERT				
OBJET	Construction chalet				
LIEU	Sur le Crêt				
NUMERO	CU07423818B0071	G 218	U	bleues	Avis Maire :
RECU LE	19/07/2018			52A & 51B	Favorable
NOM	SCP BARNOUD TROMBERT				
OBJET	Construction chalet				
LIEU	Sur le Crêt				

Les dossiers signés sont les suivants :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEUDIT	OBJET	DECISION + DATE
CU18B56	Chalets DUTRUEL	Sur les Crêts	Chalet	ACCORD 20/07/2018
PC18B07	ROBINSON Nick	635 route de l'Abbaye	Rénovation bâtiment agricole	REFUS 12/07/2018
PC18B08	SCI COFEA 3	12 impasse de la Chery	Abri voitures	REFUS 26/07/2018
DP18B18	SAGE Mathieu	1285 route de Bellecombe	Grenier	REFUS 17/07/2018

DP18B22	SAGE Mathieu	1285 route de Bellecombe	Grenier	ACCORD 24/07/2018
DP18B23	SCP Barnoud Trombert	Sur le crêt	Division en vue de construire	ACCORD 31/07/2018

QUESTIONS DIVERSES

Convention avec la Commune d'Abondance pour le téléski des Follys

Le Maire donne lecture du courrier de la Mairie d'Abondance concernant l'extension du téléski des Follys et l'implantation de la gare inférieure sur notre territoire. Une convention sera rédigée par un notaire en cas d'accord du Conseil Municipal de St Jean d'Aulps. Le Maire présente le plan d'implantation de la remontée mécanique ce qui représente une emprise de 250 mètres sur notre Commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants donne l'autorisation à la Commune d'Abondance d'implanter la gare inférieure ainsi que 3 pylônes sur la parcelle A n° 2902 appartenant à la Commune de St Jean d'Aulps et donne l'autorisation au Maire de signer la convention correspondante.

Proposition de financement de la Fédération Départementale des Chasseurs

Le Maire donne lecture du courrier de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute Savoie qui a obtenu une subvention de la Région (40 % du montant des travaux) pour la réhabilitation des alpages favorables au Tétraz Lyre. La Société de Chasse de St Jean d'Aulps a donné un avis favorable à cette réhabilitation. Afin de pouvoir boucler le financement de ces travaux, la Fédération demande à la Commune la possibilité d'apporter une contribution. William CHALENCON précise que l'ACCA de St Jean d'Aulps a prévu de donner une subvention de 2 000 €. Le secteur traité serait celui de Tavaneuse, sur un secteur non utilisé par les troupeaux. Le Maire rappelle que l'entretien des alpages est important pour éviter l'envahissement par les arbustes et que c'est l'occasion de pouvoir entretenir ce secteur en bénéficiant d'une subvention. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de prendre en charge 7 000 € de travaux dans le budget forestier.

Régularisation administrative réservoir « Sur les Têtes »

Le Maire indique que le réservoir actuel d'eau potable situé « Sur les Têtes » doit faire l'objet d'une régularisation administrative car lorsqu'il a été créé dans les années 1970, cette démarche n'existait pas, de ce fait, il n'est pas répertorié auprès de l'Agence Régionale de Santé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de faire cette régularisation.

Arrêté Préfectoral concernant la sécheresse

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté Préfectoral est en vigueur pour limiter l'usage de l'eau potable du fait de la sécheresse actuelle. Il présente le contenu de cet arrêté qui fixe les règles à respecter en fonction des seuils de sécheresse atteints. La Préfecture est très vigilante concernant l'utilisation de l'eau potable. Le Maire précise, qu'en ce qui concerne le transfert des compétences Eau et Assainissement collectif à l'intercommunalité, un vote aura lieu en septembre au conseil communautaire. Si au moins 25 % des Communes membres représentant au moins 20 % de la population globale de la CCHC ne souhaite pas réaliser ce transfert, celui-ci ne pourra pas avoir lieu et serait reporté au 01/01/2026.

Chemin du Relais

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une pétition de la part des riverains du chemin du Relais concernant la dégradation importante de la route sur un tronçon. Il précise qu'il s'est rendu sur place avec Jean-Luc TAVERNIER et que le travail à réaliser est trop important pour le

faire en interne. Il faudrait faire intervenir une entreprise. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander des devis.

Demande de réglementation du stationnement au centre-bourg

Le Maire indique qu'il a été saisi d'une requête de la part de Mme REBY Anne-Marie concernant le stationnement à proximité de son magasin. Des personnes y stationnent toute la journée, ce qui empêche les éventuels clients de s'y garer. Il s'agit de parkings publics, de ce fait nous ne pouvons pas les réserver à la clientèle des commerces mais nous pouvons, toutefois, réglementer le temps de stationnement pour éviter les voitures « tampon ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de limiter à 2 H le stationnement sur ce secteur.

Projets immobiliers de la SEMCODA

Marie-Laure GREVAT demande au Maire s'il a des nouvelles de la SEMCODA. Le Maire répond qu'un comité d'engagement a été créé depuis le départ à la retraite du dirigeant de la SEMCODA et que chaque projet est étudié par ce comité. Nous devrions avoir des nouvelles fin août.

Raccordement au réseau d'eau de la chèvrerie « Le clos aux chèvres »

Sophie BOIRE-VARLET demande au Maire de faire le point sur les travaux de raccordement au réseau d'eau potable de la chèvrerie située à Essert la Pierre. Le Maire indique que conformément aux engagements pris en présence de Madame la Sous-Préfète, un compteur d'eau a été installé à la chèvrerie. Ce travail a été réalisé par nos services techniques. Un droit de branchement ainsi qu'un compteur ont été facturés à la chèvrerie. Huguette GAILLARD fait la remarque qu'à la base la conduite d'eau a été installée pour 3 maisons et se pose la question du débit nécessaire pour la chèvrerie. Le Maire indique qu'apparemment cela ne pose aucun problème.

Divagation des chiens

Dominique HALLOT demande s'il est possible d'installer des panneaux rappelant aux gens qu'ils doivent tenir leur chien en laisse car il est sans cesse embêté par des chiens qui viennent divaguer dans son jardin. Beaucoup de propriétaires promènent leurs chiens sur le sentier de bord de Dranse longeant sa propriété sans les tenir en laisse. De nombreux élus se plaignent également des chiens qui divagent un peu partout. Le Maire indique que nous avons déjà demandé à la fourrière de passer mais apparemment sans résultat. William CHALENCON signale que la Société de Chasse peut mettre à la disposition de la Commune gratuitement des panneaux incitant les promeneurs à tenir leurs chiens en laisse. Ils seront installés à chaque entrée du sentier longeant les bords de Dranse ainsi qu'à la station où l'on retrouve, là aussi, les mêmes désagréments. Samantha MASSEY demande s'il est possible d'acheter 2 panneaux en anglais. Le Maire lui donne son accord.

Circulation de camions au Plan de Lesse

Huguette GAILLARD signale d'importants passages de camions sur la route du Plan de Lesse. Ceux-ci vont vider leur chargement le long du chemin d'accès à la maison de Jean-Paul PREMAT. William CHALENCON signale que le virage de la route est très endommagé par le passage des camions. Huguette GAILLARD rappelle que les barrières du Pont du Plan de Lesse ne sont toujours pas réparées. Le Maire indique que le nécessaire sera fait pour remédier à la situation.

Barrières au Pont du Moulin de la Perry

Marie-Laure GREVAT rappelle le mauvais état des barrières du Pont du Moulin de la Perry. Le Maire indique qu'un devis de réparation vient d'être validé auprès de la CCHC.

Location de la salle des fêtes pour soirée caritative

Sophie BOIRE-VARLET signale un problème rencontré sur la location de la salle des fêtes par Vivre à St Jean le mercredi 8 août concernant l'organisation d'une soirée au profit de la recherche sur le cancer. Il apparaît qu'en fait, c'est le Bar « Le National » qui était organisateur de cette soirée. Ce dernier nous a déjà loué une fois la salle des fêtes et nous avons dû retenir une somme sur la caution car le ménage laissait plus qu'à désirer. Marie-Laure GREVAT précise que c'est Simon WEST qui était organisateur en partenariat avec Vivre à St Jean et non le Bar « Le National ». Sophie BOIRE-VARLET précise que ni l'attestation d'assurance ni le chèque de caution n'ont été fournis par Vivre à St Jean alors même qu'ils avaient été réclamés. Un débit de boissons a été demandé en dernière minute au secrétariat. Sophie BOIRE-VARLET ajoute qu'il a été demandé en dernière minute aux services techniques d'installer un podium dans la salle des fêtes. Cela aurait été bien d'anticiper un peu car ils avaient déjà beaucoup de travail pour démonter la fête du 04 août et sachant que les employés n'étaient plus que trois (2 en congés et 1 en accident du travail). Marie-Laure GREVAT répond qu'elle a bloqué la date de la salle suffisamment à l'avance et qu'avec l'organisation de la Vouga Shi No, elle n'a pas eu le temps de donner la convention de réservation, l'attestation d'assurances et le chèque de caution. Sophie COTTET fait remarquer que les règles de location doivent être respectées par tout le monde.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 10 septembre 2018 à 20 h 30